nous y espérer de remonter au pouvoir, ou y serous-nous perdus comme des gouttes d'eau dans l'océan?

Pour convaincre la chambre que j'ai justement apprécié le motif d'opposition de l'hon, député, je vais citer son discours du 16:

" L'Hon. A. A. DORION -Mais, M. l'ORATEUR, l'on peut me demander, en admettant tout cela, en admettant que le projet qui nous est soumis n'est pas celui qui nous avait été promis, quelle différence peut faire l'admission immédiate des provinces dans la confédération? Je vais tâcher de l'expliquer. Lorsque les ministres ont consenti à laisser prendre dans la conférence les votes par provinces, ils ont donne un grand avantage aux provinces maritimes. - Ce mode de procédure a eu pour résultat la mesure la plus conservatrice qui ait jamais été soumise à la chambre. Les membres de la chambre haute ne doivent plus être élus, mais nommés, et nommés par qui? par un gouvernement tory ou conservateur pour le Canada, par un gouvernement conservateur dans la Nouvelle-Ecosse, par un gouvernement conservateur dans Terreneuve !- Co seul gouvernement libéral intéressé dans la nomination des conscillers étant celui du Nouveau-Brunswick, où il y a une administration libérale, dont le sort dépend du résultat des élections qui se font maintenant dans cette province !

"Un pareil projet n'aurait jamais été adopté Par la représentation du Haut-Canada! Les habitants du Haut-Canada, au nombre de 1,400,000, avec ceux du Bas-en tout 2,500,000-ont été contrôlés par les 900,000 habitants des provinces maritimes. Ne nous a-t-on pas dit, en propres termes, que c'étaient les provinces d'en-bas qui ne Youlaient pas de conseil législatif électif? Si, au lleu d'inviter à une conférence les délégués des provinces den-bas, notre gouvernement eut fait ce qu'il s'était engagé de faire, c'est-à-dire, s'il eut lui-mêmo préparé une constitution, il n'aurait jamais osé faire une proposition comme celle qui nous est soumise ;—il n'y aurait jamais été proposé un conseil législatif nommé à vie, avec un nombre de membres limité, et qui scrait nommé par quatre gouvernements tory.

"En portant à 15 ou 20 ans la moyenne du temps que chaque membre occupera son slége, il faudra un siècle avant que sa composition puisse être changes! L'on aura un conseil législaif qui sera à jamais au moins en ce qui regarde cette génération et la suivante—contrôlé par l'influence qui domine aujourd'hui dans notre gouvernement et dans ceux des provinces maritimes. Et va t-on croire que, comme on le promet dans le document qui nous est soumis, un gouvernement comme Celuique nous avons s'occupera de faire représenter

l'opposition dans le conseil ? (Ecoutez ! et rires.) Je remercie les délégués de leur sollicitude à l'endroit de l'opposition, mais je ne compte guères sur leurs promesses; n'avons-nous pas entendu Phon. procureur-general du Haut-Canada dire l'autre jour, en se tournant vers ses partisans : "Si avais à recommander des nominations, je conseillerais de choisir des hommes plus qualifiés,—mais. comme de raison, dans mon parti!" (Ecoutez!) Il

en sera ainsi, monsieur; et si ce précieux projet est mis à exécution, neus aurons un conseil législatif divisé de la manière suivante : pour le Haut-Canada, nous aurons probablement des libéraux dans la proportion de 3 à 9, car je suppose que l'hon. membre pour South Oxford (M. BROWN) a fait assez de sacrifices pour mériter au moins cette concession, et comme ses amis composent un quart du conseil exécutif, je suppose que nous aurons aussi un quart de libéraux parmi les conscillers législatifs du Hant-Canada.

"L'hon. Proc.-Gén. MACDONALD-Ecoutes! écoutez !

" L'Hon. M. HOLTON-Juste 25 pour cent.

" L'Hon. A. A. DORION-Oui, exactement 25 pour cent. Ensuite, nous aurons pour la Nouvelle-Ecosse, 10 conservateurs, de l'Ile du Prince-Edouard, 4 de plus, et 4 de Terreneuve. Ainsi, nous aurons 18 conservateurs des provinces d'enbas, lesquels, ajoutes à 36 du Canada, formeront 54 conservateurs contre 22 libéraux, en supposant que les 10 conseillers du Nouveau-Brunswick seront tous libéraux. Maintenant, en supposant que la moyenne des décès s'élève à trois pour cent par année, il faudra près de 30 ans pour amener un changement dans le caractère de la majorité du conseil, en supposant que toutes les additions qui y seront faites soient prises dans les rangs libéraux. Mais cela ne sera guères possible. Dans quelquesunes des provinces d'en-bas, il y aura de temps à autre des gouvernements conservateurs, et il pourrait aussi y avoir parfois un gouvernement conservateur en Canada, (écoutez ! et rires), en sorte que la génération actuelle passera certainement avant que les opinions du parti libéral puissent prévaloir dans les décisions du conseil législatif.

M. A. MACKENZIE-Cela ne fait pas de diffé-

rence!

" L'Hon, A. A. DOSION-L'hon, membre pour Lambton dit que cela ne fait pas de différence! L'hon, membre est prêt à tout accepter, mais pour ceux qui ne sont pas si bien disposés, voici quelle est la différence : c'est que nous allons être liés par cette constitution qui permettra au conseil législatif d'entraver toutes les mesures de réforme qui seront désirées par le parti libéral, Si l'hon. membre pour Lambton pense que cela ne tait pas de différence, je me permettrai de différer d'opinion avec lui, et jo penso que le parti libéral en général différera aussi. Le gouvernement dit qu'il lui a fallut introduire dans le projet certaines dispositions qui ne lui plaisaient pas, afin de s'entendre avec les délégués des provinces d'en-bas, et qu'il s'est engagé envers elle à faire adopter le projet par la chambre saus amendement. L'hon, membre ne voit-il pas qu'il y a une différence maintenant? Si les deux Canadas étaient seuls intéressés, la majorité ferait ce qu'elle voudrait, examinerait minutieusement la constitution, en ferait disparaître toutes les dispositions qui ne lui conviendraient pas, et une proposition comme celle relative au conseil législatif n'aurait aucune chance d'être adoptée,-il y a trop peude temps que cette chambre a voté, par une écrasante majorité, la substition d'un conseil électif à un conseil nommé par la couronne.

"De fait, la chambre nommée par la couronne était tellement tombée dans l'opinion publique,-